

## DELIBERATION N° 35

### **Classement dans le domaine public des Voiries, Réseaux et Divers (V.R.D.) de la cité ERDF « Joseph BARA »**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

- - Le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) notamment l'article L.2111-14
- - Les dispositions du code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et suivants.
- - Le décret n°76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Considérant :

- le courrier en date du 18 mars 2003 de la C.N.P.E. SELEC agissant pour les intérêts de ERDF, rôle qui a été repris, entre temps, par la Société SAFRAN dans le courant de l'année 2010. Ce courrier avait pour objet de solliciter la Ville de Dieppe pour que soit classé dans le domaine public les Voiries, les Réseaux et Divers (V.R.D.) de la cité ERDF Joseph BARA sise Dieppe,
- que la cité ERDF Joseph BARA est composée de 16 logements individuels et qu'elle regroupe les voies cadastrées BV n°223, BV n°230, BV n°234 et BV n°237 représentant une surface totale de 1994 m<sup>2</sup>. Que cette cité correspond aux critères de la domanialité publique, sa voie principale débouchant directement sur le réseau routier communal,
- qu'après l'avis favorable donné par la Ville de Dieppe et la C.A.R.D sur la conformité des diagnostics techniques et la remise en état des V.R.D. de la cité Joseph BARA qui ont été exécutés par l'intermédiaire d'ERDF, et dont la fin de réalisation a eu lieu dans le courant du 1er semestre 2011. Il est proposé de classer dans le domaine public les V.R.D. de la cité ERDF Joseph BARA sis Dieppe,
- que les frais d'honoraires pour la rémunération du commissaire enquêteur sont réservés sur la ligne budgétaire n°020,6227,345 Frais & Actes contentieux de la Ville de Dieppe,
- l'avis favorable de la commission n° 6 en date du 21 juin 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ouverture de la procédure de classement dans le domaine public des V.R.D. desservant la cité ERDF Joseph BARA sis Dieppe.

- de diligenter l'enquête publique préalablement au classement définitif dans le domaine public de la cité ERDF Joseph BARA.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour réaliser ladite procédure de classement.

**☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--